



# Formation à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels

## L'objectif de la formation :

- Répondre à la législation en vigueur, décret n°2001-1016 du 5/11/2001
- Disposer d'un document unique complet et mis à jour
- Réduire les risques professionnels et réduire les accidents de travail

## Contexte de la réglementation:

Depuis le 7 novembre 2002, tout employeur ayant un ou plusieurs salariés doit établir un document unique d'évaluation des risques professionnels –.

## Durée de la formation :

1 journée

## Prérequis : aucun

**Public visé :** gérant, responsable QHSE, assistant QHSE...

**Moyens pédagogiques :** Support visuel sur vidéoprojecteur avec des diaporamas de photos prises en situation réelle. Participation et interactivité privilégiées.

## Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis à chaud en fin de formation par QCM.

## Documents fournis aux stagiaires :

Livret de formation

## Sanction de la formation :

Attestation individuelle de formation

**Conditions financières :** Devis dûment rempli, accompagné d'un acompte à la réservation du stage. Règlement du solde en fin de formation.

Tarif forfaitaire pour une inscription d'un groupe sur demande.

Enregistré sous le numéro 53220871422. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

## Programme de formation :

- Selon les possibilités, la formation est précédée d'un audit de l'établissement afin d'analyser les risques majeurs.

### 1. Présentation et initiation à la démarche

- Le contexte des accidents de travail
- La législation sur la prévention des risques professionnels
- Les intervenants du secteur
- Les documents et affichages obligatoires pour la prévention

### 2. Evaluation des risques professionnels

#### 1.1. Identification des dangers :

- Les dangers sont inventoriés selon les unités de travail définies
- Identification des unités de travail et rassemblement des données (fiches de poste, fiches de données de sécurité, compte rendu du CHSCT...)

*Liste non exhaustive de risques, revue selon votre activité :*

- Liés à la manutention physique
- Liés aux outils coupants ou divers objets
- Liés à la circulation dans l'entreprise
- Les glissades et chute de plain-pied
- La chute de hauteur
- Les brûlures
- L'incendie, l'explosion
- Le bruit
- Les ambiances thermiques
- Le stress
- Les irritations cutanées
- ...

#### 1.2. Hiérarchisation des risques selon :

- La gravité du risque
- La fréquence d'exposition
- La durée d'exposition
- Le nombre de salariés concernés

#### 1.3. Identification des actions de prévention

- Les actions préventives collectives et / ou individuelles
- Les actions préventives existantes et à proposer
- Proposition d'actions préventives par risques professionnels

### 3. Mise en œuvre du document unique

- Rédaction du document unique
- Mise en place du plan d'actions
- Suivi et mise à jour d'un document unique

BULLETIN D'INSCRIPTION



QHSA – [contact@qhsa-formation.fr](mailto:contact@qhsa-formation.fr)

\*Toute inscription non annulée 2 semaines avant la date de stage sera facturée

Etablissement : .....

Nom (signataire de la convention) : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

E-mail : ..... Siret : .....

Demande de devis pour une inscription au stage intra-entreprise: « Formation à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels ».

Nombre de stagiaires (s) : .....

Lieu : .....

Délai de réalisation souhaité : .....

NB : pour tout renseignement complémentaire, contacter QHSA sur la ligne directe au 06 62 86 64 55, le nombre de places étant limité, merci de nous retourner votre inscription au plus vite, une convocation vous sera adressée ultérieurement.

QHSA- 34 avenue Général Leclerc – 22370 Pléneuf Val André - Ligne directe : 06.62.86.64.55

[www.qhsa-formation.fr](http://www.qhsa-formation.fr) - [contact@qhsa-formation.fr](mailto:contact@qhsa-formation.fr)

N° siret 515 065 555 00044– Code APE 8559B